



2019 : Année record pour la collecte et le recyclage des piles & batteries !

Paris, le 16 juin 2020 : En 2019, [Corepile](#) a collecté et recyclé 9 819 tonnes de piles et accumulateurs portables usagés, soit près de 500 millions d'unités. De plus, la filière volontaire mise en place il y a deux ans par Corepile, pour le recyclage des batteries d'engins de mobilité électrique* poursuit sa progression de collecte pour atteindre les 62,3 tonnes, soit près de 25 000 batteries.

Piles et accumulateurs portables :

5 ans s'écoulent, en moyenne, entre le moment de la mise sur le marché d'une pile (ou batterie) et son retour dans la filière de recyclage. Cependant cette durée d'usage peut varier entre 4 et 12 ans, en fonction du système chimique et de l'appareil dans lequel elle est utilisée. En 2019, ce sont 20 509 tonnes de piles et batteries qui ont été mises sur le marché, soit 1 140 millions d'unités. 80% des volumes sont constitués par les piles alcalines et salines.

Concernant la collecte annuelle des piles usagées, celle-ci progresse de 6,5% et permet à l'éco-organisme d'atteindre un taux de collecte historique de 48,8% versus l'objectif de 45% fixé dans l'agrément. La progression de la collecte démontre l'efficacité des actions menées par la filière auprès des 32 000 points de collecte actifs.

Jeanne Lepeintre, directrice communication de Corepile indique : « *Nous sommes ravis de constater que nos actions de communication mobilisent de plus en plus de consommateurs. Nos investissements couplés à la prise de conscience de la cause environnementale, permettent d'installer durablement les bons gestes en matière de recyclage des déchets chez les Français.* »

Les Grandes Surfaces Alimentaires (GSA) sont le 1^{er} canal de collecte des piles et batteries usagées avec 38% des volumes collectés. S'ensuit le réseau des déchetteries partenaires qui centralise à lui seul 35% du gisement. Le réseau des entreprises, écoles, administrations, hôpitaux et détenteurs professionnels représente quant à lui 22% de la collecte. Et enfin 5% des flux sont collectés auprès des Grandes Surfaces de Bricolage (GSB).

Corepile atteint un taux de recyclage global de 80,7%, soit une progression de plus de 2 points par rapport à l'année précédente. Le tri et le recyclage des piles opérés par les partenaires de Corepile permettent, d'isoler et de réutiliser des matières telles que le plomb et le zinc ou des alliages de nickel, fer et acier. Ces matières sont utilisées pour la fabrication de batteries neuves, de toitures, de couverts ou encore de carrosseries de voiture.

Batteries pour vélos et engins de mobilité électrique (VAE et EDPM**)

L'assistance et la mobilité électriques sont plus que jamais des technologies utilisées par les Français. La récente crise sanitaire développe largement la consommation de ces équipements, déjà plébiscités depuis une dizaine d'années.

*Engins de mobilité électrique : vélo à assistance électrique, trottinettes électriques, autres gyropodes

**VAE et EDPM : Vélos à Assistance Électrique / Engins de Déplacement Personnel Motorisé

La filière « mobilité », volontaire et collective, mise en place par Corepile fin 2017 avec l'Union Sport et Cycle, poursuit sa progression pour atteindre 62,3 tonnes collectées en 2019 soit une croissance de 59%. Le réseau de points de collecte disponibles pour déposer les batteries usagées s'étend et compte désormais 839 magasins.

Frédéric Hédouin, directeur général de Corepile déclare : « *Corepile a pour mission d'animer la filière, de la promouvoir auprès des consommateurs mais également auprès des professionnels. La prise en charge des batteries usagées des engins de mobilité électrique est très complémentaire de notre activité principale (Piles et batteries portables). Elle représente un véritable défi stratégique, étant donné l'importance de la mobilité électrique dans la décennie à venir. Notre objectif pour 2020 est de continuer d'accompagner cette croissance dynamique.* »

Contacts presse

Agence CIA

Mélissa Bire – Elodie Laloum

06 50 02 16 38 – 06 61 41 13 05

mbire@agence-cia.com / elaloum@agence-cia.com

A propos de Corepile : Depuis 20 ans, Corepile assure - partout en France métropolitaine, en Guadeloupe, à la Réunion et à Mayotte - la collecte et le recyclage des piles et petites batteries usagées. Éco-organisme leader en France, sans but lucratif et sous agrément d'Etat, Corepile a collecté plus de 100 000 tonnes soit 4 milliards de piles usagées depuis sa création !

Plus d'informations sur : www.corepile.fr www.jerecyclempiles.com

*Engins de mobilité électrique : vélo à assistance électrique, trottinettes électriques, autres gyropodes

**VAE et EDPM : Vélos à Assistance Électrique / Engins de Déplacement Personnel Motorisé